



Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

PC 8/03

10 avril 2003  
Original : anglais

F

Comité de promotion  
22 mai 2003  
Londres, Angleterre

**Groupe directeur de la promotion  
Mandat**

### **Contexte**

1. En mai 2002, le Comité de promotion a établi un Groupe de contact ayant trait à la promotion ; ce groupe, présidé par le Directeur exécutif et ouvert aux observateurs, était composé des représentants des Membres suivants :

**Membres exportateurs :** Brésil, Colombie, Indonésie, OAMCAF, Papouasie-Nouvelle-Guinée

**Membres importateurs :** C.E., France, Irlande, Italie, Espagne

2. Le Groupe de contact s'est réuni en septembre 2002 ainsi qu'en janvier et avril 2003. Il a recommandé que le Comité de promotion établisse un Groupe directeur dont le mandat figure dans le document ci-joint.

3. La création du Groupe directeur de la promotion étant urgente, il est proposé que, pour le restant de l'année caféière 2002/03 et pour 2003/04, le Comité de promotion fixe sa composition lors de sa réunion de mai 2003 au lieu de septembre 2003.

### **Mesures à prendre**

Le Comité de promotion est prié d'examiner et d'approuver la création d'un Groupe directeur de la promotion conformément à la recommandation du Groupe de contact ; le Comité est également prié d'examiner et d'approuver le mandat du Groupe et de désigner les représentants du Groupe directeur pour le restant de l'année caféière 2002/03 et pour l'année caféière 2003/04.

## **MANDAT DU GROUPE DIRECTEUR DE LA PROMOTION**

### **Objectif**

1. L'objectif du Groupe directeur de la promotion est de conseiller et de formuler des recommandations à l'intention du Comité de promotion sur les questions ayant trait à la promotion et de gérer les activités promotionnelles, notamment :

- i) Élaboration des projets de promotion et des programmes de promotion annuels ;
- ii) Étude du café et de la santé ;
- iii) Développement de la consommation intérieure dans les pays producteurs ;
- iv) Activités de suivi en Russie et en Chine ainsi que dans de nouveaux marchés ;
- v) Analyse de nouvelles propositions de projets ;
- vi) Organisation du calendrier et des dispositions en vue des conférences destinées à engager des fonds et autres initiatives financières ;
- vii) Déboursement de fonds spéciaux concernant la promotion ; et
- viii) Coopération avec le secteur privé et autres institutions.

### **Durée**

2. Le Groupe directeur de la promotion est un Comité permanent de l'Organisation.

### **Composition**

3. Le Groupe directeur de la promotion est composé de quatre représentants de pays Membres exportateurs, de quatre représentants de pays Membres importateurs, du Président et du Vice-Président du Comité de promotion, du Directeur exécutif, ainsi que du Président et du Vice-Président du Comité consultatif du secteur privé (CCSP). Les représentants des pays Membres sont habilités à déléguer leur représentation aux membres du CCSP.

4. Les membres du Groupe directeur sont nommés tous les deux ans par le Comité de promotion à sa réunion de septembre. Si un membre n'est pas en mesure de terminer son mandat, le Comité de promotion désigne un nouveau membre pour le remplacer.

5. Le Groupe est ouvert à la participation de tous les pays Membres ainsi qu'aux représentants du CCSP ; les représentants des agences donatrices et des instances professionnelles sont invités à siéger en qualité d'observateurs.

### **Membres du bureau**

6. À la première réunion de l'année caféière, les représentants du Groupe directeur de la promotion procèdent à l'élection d'un Président et d'un Vice-Président pour un mandat de deux ans. Les titulaires peuvent être reconduits dans leurs fonctions.

### **Réunions**

7. Le Groupe directeur se réunit à intervalles réguliers entre les réunions du Comité de promotion.

8. Le Groupe détermine son ordre du jour.

9. Le Groupe détermine ses procédures intérieures.

10. Le Groupe directeur soumet régulièrement des rapports au Comité de promotion.

### **Quorum**

11. Le quorum du Groupe directeur est atteint par la présence de six représentants dont au moins deux représentants de Membres importateurs et deux représentants de Membres exportateurs.